

# **HOPITAL PAUL BROUSSE**

12 Av. Paul Vaillant Couturier, 94800 Villejuif

**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**  
-  
**SITE DE PAUL BROUSSE**

**DOSSIER DCE**

**CCTP**  
**Cahier des clauses techniques particulières**  
**LOT N° 02 : AMENAGEMENT SECOND OEUVRE**

# SOMMAIRE

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. GENERALITE .....</b>                                                   | <b>4</b>  |
| 1.1. OBJET .....                                                             | 4         |
| 1.2. DESCRIPTION DU PROJET .....                                             | 4         |
| 1.3. CHOIX DES PROCEDES D'EXECUTION .....                                    | 4         |
| 1.4. ALLOTISSEMENT .....                                                     | 4         |
| 1.5. LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT – LIMITES DE PRESTATIONS .....     | 4         |
| 1.6. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION .....                           | 5         |
| 1.7. PRESENTATION DES OFFRES .....                                           | 5         |
| 1.8. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX .....                                  | 5         |
| 1.9. LISTE DES LOCAUX DU PROJET : .....                                      | 5         |
| 1.10. PLANNING DE L'OPERATION .....                                          | 5         |
| 1.11. CONTRAINTES DU SITE .....                                              | 5         |
| 1.12. LISTE DES DOCUMENTS .....                                              | 5         |
| <b>2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES .....</b>                                      | <b>6</b>  |
| <b>3. DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>                                     | <b>7</b>  |
| 3.1 DEMOLITION - DEPOSE .....                                                | 7         |
| 3.2 PLATRERIE .....                                                          | 8         |
| 3.2.1 Cloisons standard .....                                                | 8         |
| 3.2.2 Cloison coupe-feu .....                                                | 8         |
| 3.2.3 Protections murales .....                                              | 9         |
| 3.2.4 Cloisons étanches – pleines .....                                      | 10        |
| 3.2.5 Renforcement de cloison existante .....                                | 11        |
| 3.2.6 Mains courantes .....                                                  | 11        |
| 3.3 FAUX-PLAFOND .....                                                       | 11        |
| 3.3.1 Faux-plafonds démontables acoustiques en panneau 600x600 .....         | 11        |
| 3.3.2 Grille plafonnière .....                                               | 12        |
| 3.3.3 Faux-plafonds plein – non démontable .....                             | 12        |
| 3.4 REVETEMENT DE SOL .....                                                  | 13        |
| 3.4.1 Préparation du support .....                                           | 13        |
| 3.4.2 Ragréage des aires de pose .....                                       | 13        |
| 3.4.3 Revêtement de sol souple standard .....                                | 13        |
| 3.4.4 Revêtement de sol étanche .....                                        | 14        |
| 3.4.5 Remontée en plinthes compact .....                                     | 15        |
| 3.4.6 Barre de seuil .....                                                   | 15        |
| 3.4.7 Joint de dilatation .....                                              | 15        |
| 3.4.8 Plinthes bois .....                                                    | 15        |
| 3.5 PEINTURE .....                                                           | 16        |
| 3.5.1 Travaux préparatoires .....                                            | 16        |
| 3.5.2 Peinture acrylique sur cloisons .....                                  | 17        |
| 3.5.3 Peinture acrylique sur ouvrages de menuiseries bois .....              | 17        |
| 3.5.4 Peinture sur canalisations .....                                       | 18        |
| 3.6 POUTRES PONTA DISUBUTION DE FLUIDES & RAILS MOTORISES– HORS MARCHE ..... | 18        |
| 3.7 PROTECTIONS ET FINITIONS .....                                           | 19        |
| 3.8 NETTOYAGE .....                                                          | 20        |
| <b>4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES .....</b>                        | <b>21</b> |
| 4.1 NORMES ET REGLEMENTATIONS .....                                          | 21        |
| 4.2 PHASAGE TRAVAUX .....                                                    | 21        |
| 4.3 CADRE D'INTERVENTION .....                                               | 22        |
| 4.4 MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE DEMOLITION .....                            | 22        |
| 4.4.1 Déchets de chantier .....                                              | 22        |
| 4.4.2 Protection et sauvegardes des existants conservés .....                | 22        |
| 4.4.3 Prestations préalables .....                                           | 23        |

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

|          |                                                                       |           |
|----------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.4.4    | Bruits de chantier.....                                               | 23        |
| 4.4.5    | Salissures des espaces extérieurs au périmètre chantier .....         | 23        |
| 4.5      | MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX .....                                       | 23        |
| 4.5.1    | Stockage.....                                                         | 23        |
| 4.5.2    | Chocs / rayures .....                                                 | 23        |
| 4.5.3    | Qualité des bois .....                                                | 24        |
| 4.5.4    | Section des bois .....                                                | 25        |
| 4.5.5    | Impression .....                                                      | 25        |
| 4.5.6    | Panneaux bois.....                                                    | 26        |
| 4.5.7    | Colles.....                                                           | 26        |
| 4.5.8    | Peinture .....                                                        | 26        |
| 4.5.9    | Quincaillerie .....                                                   | 26        |
| 4.5.10   | Étendue des prestations.....                                          | 27        |
| 4.5.11   | Exécution des ouvrages.....                                           | 27        |
| 4.5.12   | Plans d'exécution et PAC.....                                         | 27        |
| 4.5.13   | Mode et pose des vitrages .....                                       | 27        |
| 4.5.14   | Étanchéité à l'air et à l'eau .....                                   | 27        |
| 4.5.15   | Échantillons épures .....                                             | 27        |
| 4.5.16   | Entretien des ouvrages.....                                           | 28        |
| 4.6      | MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE PLATRERIE – PEINTURE – FAUX PLAFOND..... | 28        |
| 4.6.1    | Condition d'exécution.....                                            | 28        |
| 4.6.2    | Hauteurs d'emploi des cloisons .....                                  | 29        |
| 4.6.3    | Faux plafonds.....                                                    | 29        |
| 4.6.4    | Peinture .....                                                        | 29        |
| 4.6.5    | Limites de prestations.....                                           | 29        |
| 4.6.6    | Calfeutrements et raccords .....                                      | 29        |
| 4.6.7    | Nettoyage .....                                                       | 30        |
| 4.7      | MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOL.....                  | 30        |
| 4.7.1    | Échantillons.....                                                     | 30        |
| 4.7.2    | Préparation des supports .....                                        | 30        |
| 4.7.3    | Réception des supports .....                                          | 30        |
| 4.7.4    | Pose des revêtements.....                                             | 30        |
| 4.7.5    | Documents à fournir .....                                             | 30        |
| 4.7.6    | Liaison avec les autres entreprises .....                             | 30        |
| 4.7.7    | Nettoyage .....                                                       | 30        |
| 4.7.8    | Performance des revêtements .....                                     | 30        |
| <b>5</b> | <b>DOE UNIQUE GENERIQUE .....</b>                                     | <b>31</b> |

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

## 1. GENERALITE

---

### 1.1. OBJET

---

Le présent Cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description des travaux du **LOT 02 AMENAGEMENT SECOND ŒUVRE : CLOISONS, REVETEMENT DE SOL, PEINTURE & FAUX PLAFOND** pour l'opération DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1 sur le site PAUL BROUSSE au 12 Av. Paul Vaillant Couturier, 94800 Villejuif.

Les travaux seront exécutés conformément aux instructions des plans et CCTP joints dressés par :

**SARL BEITHA**  
MONSIEUR BENOIT BARBIER – CHARGE D'AFFAIRES CVC FLUIDES TCE  
MONSIEUR JACQUES DEJONCKHEERE – INGENIEUR ELECTRICITE  
127 RUE PASTEUR 59 370 MONS EN BAROEUL  
☎ : 03 20 16 02 89

### 1.2. DESCRIPTION DU PROJET

---

La description du projet est donnée à l'article 1.2 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

### 1.3. CHOIX DES PROCEDES D'EXECUTION

---

Le choix des procédés d'exécution du projet est donné à l'article 1.3 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

### 1.4. ALLOTISSEMENT

---

L'allotissement du projet est donné à l'article 1.4 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

### 1.5. LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT – LIMITES DE PRESTATIONS

---

Les liaisons avec les autres corps d'état ainsi que les limites de prestations sont données à l'article 1.5 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

## **1.6. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION**

---

Les conditions générales de la consultation sont données à l'article 1.6 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.7. PRESENTATION DES OFFRES**

---

La présentation des offres est décrite à l'article 1.8 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.8. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX**

---

La description sommaire des travaux est donnée à l'article 1.9 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.9. LISTE DES LOCAUX DU PROJET :**

---

La liste des locaux du projet est donnée à l'article 1.7 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.10. PLANNING DE L'OPÉRATION**

---

Le planning de l'opération est donné à l'article 1.10 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.11. CONTRAINTES DU SITE**

---

Les contraintes du site sont données à l'article 1.11 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

## **1.12. LISTE DES DOCUMENTS**

---

La liste des documents du projet est donnée à l'article 1.12 du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à l'ensemble des corps d'état ».

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

## 2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

---

Les prescriptions générales et communes à tous les corps d'état sont données au chapitre II du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à tous les corps d'état ».

Ce lot 00 s'appliquant à l'ensemble des corps d'état, chaque entrepreneur est tenu de le consulter afin d'être parfaitement renseigné sur les prescriptions le concernant.

**NOTA :**

**L'ENTREPRISE DEVRA PARTICIPER AUX REUNIONS DE SYNTHESES**

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

### 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

---

#### Préambule

*Une visite impérative des lieux et des locaux sera nécessaire afin d'appréhender les installations visibles, mais également les contraintes d'accès, de livraison, de voisinage, d'utilisation des locaux, de la présence de matériels sensibles et de toute contrainte décelable par l'homme de l'art afin de remettre une offre en toute connaissance de cause.*

*L'entrepreneur ne saurait se prévaloir, à l'encontre des responsabilités résultant du présent article, des renseignements qui pourraient être portés aux diverses pièces du présent dossier, lesquels sont réputés n'être fournis qu'à titre indicatif. Il sera tenu de les vérifier et de les compléter à ses frais.*

*L'entreprise ne pourra en conséquence, réclamer d'indemnité, ni de plus-value pour méconnaissance des inconvénients, difficultés ou sujétions de quelque nature qu'ils soient.*

**Si certaines marques sont précisées dans ce document, elles ne le sont que pour indiquer une forme, une ergonomie et qualité, mais en aucun cas imposées.**

#### 3.1 DEMOLITION - DEPOSE

---

La démolition/dépose est à charge de l'entreprise titulaire du lot N°01.

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

## 3.2 PLATRERIE

---

### 3.2.1 Cloisons standard

---

Constitution :

- Profils d'ossature 72/48 en acier galvanisé avec rails haut et bas, et montants,
- Plaques de plâtre sur chaque parement, épaisseur et type selon cloison,
- Couche de laine minérale de 45 mm,
- Renforts au droit des appareils sanitaires et des corps de chauffe,
- Protection en pied par feutre bitumé, polyane de 100 microns ou U plastiques et ossature galvanisé Z275 dans les pièces humides et les pièces recevant une chape.

Mise en œuvre :

- Implantation, fixation de l'ossature sur la maçonnerie et les huisseries,
- Pose et fixation des plaques à joints alternés, coupes, entailles, réservations pour les corps d'état d'équipement,
- Il est précisé que l'ossature métallique doit remonter jusqu'à la dalle afin de permettre la fixation de la future isolation acoustique
- Calicotage et ratissage des joints.

Y compris :

- Échafaudage éventuel et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et du D.T.U. n° 25.41.

**L'entreprise du présent lot devra le renforcement nécessaire à la pose du bâti support dans la chambre de garde (nécessaire) et des laves mains dans les chambres de réanimations (si nécessaire).**

**LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

### 3.2.2 Cloison coupe-feu

---

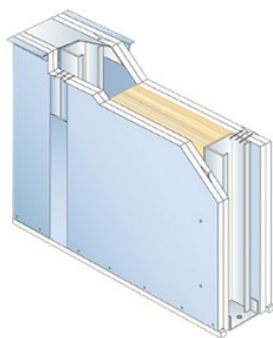
**A fournir et poser uniquement dans les locaux à risques (local POUBELLE) et locaux adjacents aux circulations 192\_543 et 206\_496**

- Épaisseur totale de la cloison : 98 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm
- Largeur de l'ossature : 48 mm
- CF/PF : 1h
- Indice d'affaiblissement acoustique (avec laine minérale ép. 45 mm) : RA = 47 dB / Rw = 49 (-2 ; -8) / Rw+C
- Coefficient thermique : avec laine minérale U = 0.70 W/m²K
- Poids : 42 kg/m²
- Il est précisé que l'ossature métallique doit remonter jusqu'à la dalle afin de permettre la fixation de la future isolation acoustique

Hauteur maximum :

- Entraxe 0,60 m avec montants simples = 3,20 m

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**



Plaques 98/48 à assemblage doubles : voir

**LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

De type PLACOSTIL 98/48 de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

**Rappel : A fournir et poser uniquement dans les locaux à risques (local POUBELLE)**

### **3.2.3 Protections murales**

---

L'entreprise devra la fourniture et pose de protections murales.

Ces protections murales seront installées derrière les points d'eau sans carrelage.

L'intégralité de l'office alimentaire et du local douche sera équipée de ces protections murales.

**Caractéristiques techniques minimales :**

- Panneaux muraux rigides décoratifs type PVC/PMMA ou équivalent
- Épaisseur nominale : environ 5 mm (ou équivalent selon gamme fabricant)
- Surface lisse, non poreuse, lessivable et hygiénique
- Matériau 100 % étanche à l'eau adapté aux zones de douche et pièces humides
- Résistance aux produits d'entretien et désinfectants courants
- Bonne tenue aux chocs et aux rayures (protection murale)
- Classement de réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur (type D-s3,d0 ou équivalent selon **classement produit**)

**Mise en œuvre :**

- Pose en neuf ou en rénovation sur support sain, plan et sec
- Possibilité de recouvrement d'anciens revêtements (type faïence)
- Assemblage par rainure-languette, emboîtement ou système équivalent
- Pose collée avec colle adaptée pièces humides
- Traitement des joints par système du fabricant garantissant l'étanchéité
- Accessoires de finition obligatoires : profils d'angles, profils de départ/arrêt, jonctions étanches

**Performances attendues :**

- Étanchéité continue adaptée aux douches et zones à ruissellement
- Surface bactériostatique ou limitant la prolifération bactérienne (selon gamme)
- Facilité d'entretien (nettoyage sans traitement spécifique)
- Compatibilité environnement humide permanent (classement pièces humides)

**Références techniques :**

- Systèmes de type Erflor / Gerflor Mural Revela ou équivalent technique validée
- Produits conformes aux FDES/EPD et exigences environnementales en vigueur

**LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

### 3.2.4 Cloisons étanches – pleines

Le preneur du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de cloisons pleines de type salle blanche. Les cloisons auront les caractéristiques suivantes :

Cloison type SM60 de chez DAGARD ou techniquement équivalent.

- Gamme Ultra propre adaptée à la fabrication de produits pharmaceutiques
- Parements lisses en tôle d'acier galvanisé, laque polyester polymérisée au four. Coloris blanc banquise (proche RAL 9010)
- Âme :
  - Laine de roche haute densité dont le point de fusion est supérieur à 1000°C
  - Masse volumique : 80kg/m<sup>3</sup>
- Les parements sont collés sur l'âme à l'aide d'une colle polyuréthane bi-composant polymérisée sous presse
  - Tôle d'acier S280 GD, galvanisé à chaud Z225 (225g/m<sup>2</sup> de zinc pour les 2 faces) ou équivalent revêtue d'un complexe laque polyester et film PET d'épaisseur totale 55 µm
- Coefficient de conductivité thermique : 0.041 W/m.°C
- Assemblage entre panneaux :
  - Le système d'assemblage, noyé dans les chants du panneau, n'entraîne aucune surépaisseur par rapport au revêtement, et assure une étanchéité parfaite.
  - Il s'effectue à l'aide d'une clé aluminium qui s'emboîte dans les rainures de rives longitudinales.
  - Les panneaux intègrent dans leur épaisseur des profils aluminium permettant l'assemblage des panneaux et le passage des câbles.
- Bords :
  - Bords pliés de 1 cm de largeur, sur les 4 faces des tôles (pas de tranches vives)
- Joint entre panneaux :
  - Pour garantir une parfaite étanchéité de la cloison, il est nécessaire de réaliser un joint de type silicone (anti-fongicide et de qualité FDA) sur le pourtour de chaque panneau. Il participe également à l'hygiène de la paroi.
- Épaisseur :
  - Les panneaux auront une épaisseur de **60mm**.
- Liaison au sol :
  - Le raccordement pourra se faire par des profils en U en inox. Ces éléments seront vissés et chevillés dans la dalle béton, plane et de niveau sous l'assise des cloisons selon les règles suivantes : DTU 52-1 pour les sols scellés et DTU 21 pour les sols en béton.
- Accessoires :
  - Tous les angles rentrants verticaux des locaux seront habillés par des congés d'angle aluminium étanches composés d'un profil rigide en aluminium laqué clipsé sur une cornière support en PVC fixée par vis ou rivets. Finition mastic sur chaque arrête. Pièces d'angle saillant ou rentrant en aluminium laqué parfaitement affleurant couleur blanc banquise.
  - Tous les angles sortants seront réalisés avec des profils en tôle de même aspect que les panneaux. Ces finitions d'angle devront être conformes à la réglementation sanitaire, jointoyés au silicone et les fixations par vis ou rivets entièrement masquées pour les zones visibles.
- Plinthes : La conception de la cloison permettra une remontée en plinthe du sol PVC sur une hauteur de 10cm (congés d'angle notamment).
- Un plan des réservations à inclure dans les panneaux sera transmis par le lot CFO CFA et le lot chauffage ventilation climatisation plomberie et gaz médicaux pendant la période de préparation
- Fourniture et pose de cloisonnement dito ci-dessus avec parement inox 304 intérieur pour le SAS de décontamination adapté pour les cycles de désinfection à l'H2O2.

**NOTA :** L'entreprise devra la fourniture et pose de ce type de cloison uniquement pour les chambres de réanimation.

### LOCALISATION : PLAN 09 & 22

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

### 3.2.5 Renforcement de cloison existante

---

L'entreprise devra le renforcement des cloisons existantes repérées sur plan.

L'entreprise devra l'ajout d'ossatures métalliques et de rails métalliques fixés à la dalle haute.

L'entreprise devra fourniture et pose de plaque de plâtres pour consolider les cloisons existantes.

### 3.2.6 Mains courantes

---

L'entreprise devra la repose des mains courantes déposées par l'entreprise du lot curage.



## 3.3 FAUX-PLAFOND

---

### 3.3.1 Faux-plafonds démontables acoustiques en panneau 600x600

---

Fourniture et pose de faux plafonds de type FOCUS BORD A de chez ECOPHON ou équivalent.

Caractéristiques des dalles :

- Dimensions : 600 x 600 mm
- Épaisseur : 20 mm,
- Résistance au feu : A2-S1-d0 classé incombustible M0 (NFP 92-510)
- Garantie : 10 ans
- **Couleur blanche ou grise selon les locaux**

Mise en place sur les panneaux d'un isolant par laine minérale ayant à minima les caractéristiques suivantes :

- Isolation acoustique 51 DB/A.
- Isolation thermique 0.60 W/m².K.

Les panneaux seront posés sur une ossature métallique blanche en profil galvanisé, de 24 m/m silhouette/interlude recouverte d'une peinture laquée cuite au four.

Les longerons principaux seront accrochés au support existant, par l'intermédiaire de suspentes en tiges filetées galvanisées. Les traverses seront fixées sur les longerons par encliquetage.

Un profil de rive, prélaqué, même teinte que l'ossature principale, fixé contre les murs et cloisons sera prévu pour supporter les panneaux et finir correctement le plafond.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

En liaison avec les jouées Placoplatre profil T de 24 mm à droit de toutes les fenêtres.

Les dalles 600x600 seront affleurantes.

L'entrepreneur du présent lot devra les coupes d'onglets nécessaires aux changements de direction des différents locaux ainsi que les découpes pour bouches de ventilation et appareils d'éclairage.

La mise en œuvre des panneaux et ossatures sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant.  
La couleur des dalles de faux plafond est au choix du MOA.

### **LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

#### **3.3.2 Grille plafonnière**

---

La présente entreprise devra la fourniture et pose de grille plafonnière pour permettre la ventilation du plénum.  
L'entreprise doit prévoir l'ensemble des grilles dans le faux plafond standard.

L'entrepreneur prévoira des grilles de reprise en faux plafond de marque France AIR ou équivalent type GPP 88.

Caractéristiques de la grille :

- Matériau composite
- Légère et robuste
- Couleur blanche ou grise selon les locaux
- Résistance à la corrosion
- 600 x 600

Ces grilles permettent la ventilation obligatoire du plénum du faux plafond due à la présence des conduites de gaz y circulant.

#### **3.3.3 Faux-plafonds plein – non démontable**

---

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose d'un faux plafond en plaque BA 13 de chez Placoplatre ou équivalent, sur ossature métallique STILL F530 ou similaire y compris toutes sujétions et fixations sur les murs.

Degré coupe-feu à obtenir : suivant localisation ci-dessous.

Classement au feu : M0 ou A2-s1, d0 ; affaiblissement acoustique de 44 dB.

Toutes les ossatures de support sous dalle béton ou charpente bois sont prévues au présent lot.

En aucun cas, des raccords CVC, de la robinetterie, des accessoires etc... ne seront enfermés dans le faux plafond non démontable.

Localisation :

Suivant plans état projeté,

- Niveau concerné par les travaux R+1
- Niveau inférieur (RDC)

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

### 3.4 REVETEMENT DE SOL

---

#### 3.4.1 Préparation du support

---

- Enlèvement des gravats et résidus
- Dépose des siphons de sol existants
- Raclage des supports pour élimination de tous grattons, et toutes parties non adhérentes ;
- Nettoyage et dépolissage des supports ;
- Protection des parois verticales de toutes projections ;
- Application systématique d'un primaire d'accrochage adapté au support ;
- Bouchage des trous et traitement des fissures au mortier de résine ;
- Mise en œuvre d'un ragréage (Article 4.3.5) ;
- Étalement à la truelle lisseuse ;
- Toutes sujétions de protection durant le séchage, aucune circulation ne sera admise ;
- Application, après maturation, d'un primaire d'accrochage avant collage du revêtement ;
- Compris tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre ;

#### LOCALISATION : PLAN 09 & 22

#### 3.4.2 Ragréage des aires de pose

---

Préalablement à la mise en place des divers revêtements de sols visés ci-après, exécution au présent lot après nettoyage complémentaire de la chape, d'un enduit de lissage type NIVDUR "S" de chez WEBER et BROUTIN ou produit équivalent répondant au classement P.3 suivant définition du Cahier des Prescriptions Techniques n° 1835 du C.S.T.B. L'enduit proposé devra faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et obtenir l'avis du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

Épaisseur minimum : 3 m/m.

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge le rattrapage des différences de niveau important au CEGECOL PE avec primaire d'accrochage.

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage comprenant notamment :

- Dépoussiérage des supports
- Rebouchage des trous par application d'un primaire bouche-pore
- Primaire d'adhérence adapté au support
- Ragréage composé de ciment, résines re-dispersables, sable siliceux et adjuvants spécifiques
- Toutes sujétions de réalisation suivant prescriptions du fabricant

#### LOCALISATION : PLAN 09 & 22

#### 3.4.3 Revêtement de sol souple standard

---

L'entreprise du présent lot devra (après ragréage) la fourniture et pose d'un sol souple « standard ».

Caractéristiques :

- Revêtement de sol PVC hétérogène compact d'une épaisseur totale de 2,15 mm, en lés de 2 m, certifié QB UPEC et classé U3 / U4 P3 E2/3 C2.
- Le revêtement peut être mis en œuvre avec des cordons de soudure unis ou multicolores permettant une transition discrète entre les lés (pour certains décors).
- Le revêtement Acczent Excellence compact + 3 ou 4 est doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de 0,72 mm / 0,80 mm, non chargée, du groupe d'abrasion T, d'un décor issu d'une impression haute précision, d'un renforcement en fibre de verre non tissée et d'une sous-couche calandree en PVC recyclé et stabilisé à envers compact, le tout assurant une haute stabilité dimensionnelle, inférieure à 0,10 % selon la norme NF EN ISO 23999.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

- Le revêtement bénéficie du traitement de surface hybride exclusif TEKTANIUM™ hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches et optimise grandement la nettoyabilité. Il résiste parfaitement à tous les types de détergents neutres et aux désinfectants. Avec une finition mate élégante, TEKTANIUM™ combine style et fonctionnalité pour créer des espaces à la fois esthétiques et durables.
- Le revêtement sélectionné ne favorise pas le développement des micro-organismes et ne contient pas de biocide.
- Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen est de 0,03 mm et offre par conséquent une très bonne résistance au poinçonnement statique.
- Selon la norme NF EN ISO 717-2, le revêtement offre un affaiblissement acoustique de 8 dB attesté par un rapport acoustique Cofrac et une sonorité à la marche de classe B (Résultats couverts par l'accréditation COFRAC Essais, n°1-0576, portée disponible sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).)
- Selon la norme DIN EN 16165 Annexe B, le revêtement présente une résistance au glissement classée R10.
- Selon la norme NF EN 13501-1, le revêtement est classé Bfl-s1, collé sur support fibre-ciment A1 ou A2<sub>fl</sub> et Bfl-s1 sur support panneau bois.
- Le revêtement contient 27 % de matière recyclée. Il est 100 % sans phtalate.
- Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours est inférieur à 10 µg/m³. Il est classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.
- Le revêtement est fabriqué en France, à Sedan et bénéficie d'une garantie de 15 ans.
- Le revêtement est 100 % recyclable et les chutes propres issues de la pose du revêtement pourront être collectées, recyclées et réintroduites dans la fabrication des revêtements Vinyle ou Linoléum au travers du programme Tarkett ReStart®. Le revêtement dispose également de 27% de contenu recyclé.
- Le revêtement disposera d'une FDES communiquant une empreinte carbone sur 25 ans de 9,25 kg CO2 e / m².

Type Excellence compact de chez Tarkett ou équivalent.

**Localisation : L'intégralité des locaux concernés par les travaux exceptés les chambres de réanimations**

**LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

**3.4.4 Revêtement de sol étanche**

---

Le revêtement de sol étanche sera posé suivant les instructions du fabricant.

Le sol sera doté d'un traitement de surface exclusif Gerflor permettant un nettoyage et une décontamination facilités, et offrant au sol la meilleure résistance aux principaux produits chimiques que l'on trouve dans le domaine hospitalier comme la Bétadine, l'éosine, les solutions hydro alcooliques, rendant le nettoyage et l'entretien toujours plus simple et résistant dans le temps.

Caractéristiques :

Le revêtement a une épaisseur de 2mm, dont 2mm de couche d'usure dans la masse. Son poids total est de 2800 g/m², sa teneur en liant est de type I. Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,02 mm meilleure valeur mesurée) et apporte une réduction sonore aux bruits de chocs mesurée à 5000Hz de 8 dB. Il présente une résistance au glissement classé R10 et son classement feu est Bfl s1.

Il bénéficie d'un traitement de surface de type iQ PUR qui permet un entretien quotidien efficace, de limiter de risques de rayures et de résister un maximum aux taches les plus difficiles (Bétadine, éosine, gel hydroalcoolique, iodine, encre,...), et d'un grainage lisse

Il est facilement réparable, ce qui évite de le remplacer lorsque la surface est endommagée.

Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours est quasiment indétectable  $\leq 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et il est classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.

Selon la norme ISO14644-1, le produit peut être installé dans les environnements les plus exigeants tels que les salles blanches ISO 4.

La formulation du produit ne contient pas de plastifiant à base de phtalate. Elle ne contient pas de biocide.

Il est fabriqué à partir d'électricité d'origine 100% renouvelable et contient plus de 25,5 % de matière recyclée.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Il bénéficie d'une FDES indiquant un impact carbone de 7,40 kg CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> sur 25 ans, ainsi que d'une EPD (Environmental Product Declaration). Ces documents informent, entre autres indicateurs, de l'empreinte carbone du revêtement de sol tout au long de son cycle de vie (production, construction, utilisation et fin de vie).

Les chutes de pose propres et les revêtements de sol en fin d'usage seront collectés et recyclés dans le cadre du programme de recyclage ReStart® de Tarkett. Grâce à une toute nouvelle technologie de traitement, les résidus de colle ou de ragréage pourront être séparés et les revêtements de sol seront recyclés et réintroduits dans la fabrication de nouveaux revêtements de sol de qualité comparable aux produits d'origine.

Le choix se fait parmi une gamme de 26 coloris aux 2 décors non directionnels. Les cordons de soudure sont disponibles dans des couleurs coordonnées avec les revêtements de sol pour assurer une finition parfaite ; ils sont unis ou multicolores pour une finition invisible.

Le revêtement est fabriqué en Suède et bénéficie d'une garantie de 20 ans.

Type IQ EMINENT de chez TARKETT ou équivalent.

L'entreprise devra les relever en plinthes sur 0.10m de hauteur conformément à la conception des laboratoires.

**NOTA** : L'entreprise devra la fourniture et pose de ce type de sol uniquement pour le laboratoire L2

**LOCALISATION : Chambres de réanimations**

**LOCALISATION : PLAN 09 & 22**

**3.4.5 Remontée en plinthes compact**

---

L'entreprise en charge du présent aura à charge la réalisation de relevés en plinthe de 10 cm de hauteur sans profil de finition intégrant congé d'angle et dégraissage.

Pose par collage en plein et joints soudés à chaud suivant recommandations du fabricant.

Nettoyage de mis en service du revêtement suivant préconisation du fabricant

**Localisation : Périphérie des sols recevant du sol souple – Plan n°04**

**3.4.6 Barre de seuil**

---

L'entreprise en charge du présent aura à charge la fourniture et pose - Barre de seuil en métal chromé, posées avec vis chevillées type TEGO TSC50 ou équivalent

Localisation : Entre chaque changement de revêtement du sol souple

**3.4.7 Joint de dilatation**

---

L'entreprise en charge du présent aura à charge la fourniture et pose - D'un profil adapté à la mise en place d'un souple en aluminium dans désaffleurement pour joint de dilatation de ADESOL ou équivalent intégrant bande élastomère - teinte suivant choix MOA

Pose suivant prescription du fabricant

**3.4.8 Plinthes bois**

---

Réalisation de relevés en plinthes avec revêtement de sol en bois comprenant :

- Fourniture et pose de plinthes en bois du nord → Hauteur 110 mm, épaisseur 13 mm
- Pose au préalable d'un profilé d'angle pour remonter en plinthes, profilé support du revêtement ;
- Les coupes d'onglet dans les angles,

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

- Les assemblages par rainurage et languette,
- La fixation par collage et clous,
- La réalisation d'un joint acrylique (soigné) à la jonction de la rive haute et du parement,
- Finition à peindre (à charge du lot peinture).

Localisation : Dans les locaux ayant un revêtement en sols souples standard (type bureaux)

NOTA : l'entreprise prévoira des barres de seuils aux jonctions entre le sol souple posé et le sol existant conservé.

### **3.5 PEINTURE**

---

#### **3.5.1 Travaux préparatoires**

---

Avant mise en peinture, l'entreprise devra l'intégralité des travaux préparatoires :

##### **Epoussetage**

Sera exécuté à la balayette en plafond et de bas en haut sur les parois avant l'exécution d'un enduit ou l'application de toute couche de peinture ou pose de tapisserie. La surface sera nette de toute poussière.

##### **Ponçage**

Il s'effectuera soit à sec au papier de verre, soit à l'eau, au papier abrasif avec humidification constante. Selon le support, la surface poncée à enduire ou à peindre sera rendue nette de tout grain ou aspérité.

##### **Dérouillage**

Les ouvrages métalliques en fer, fonte ou acier (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille) seront débarrassés de toute trace de rouille par grattage à sec, martelage, à la brosse métallique ou par tout autre procédé. Le nettoyage final s'effectuera à la brosse dure.

##### **Décalaminage – dégraissage**

Les fers, fontes, aciers neufs livrés sans couche primaire antirouille) seront soigneusement dégraissés avant emploi. Ce dégraissage se fera au moyen de produits solvants ou autres, ou à la lampe à souder si nécessaire. Cette opération sera suivie d'un rinçage et d'un séchage. Les aciers profilés, tôles, etc... seront débarrassés de leur calamine par acide avec limiteurs ou par chalumeau oxyacétylénique suivi d'un brossage à la brosse métallique et d'un époussetage.

##### **Brossage**

Sera exécuté à la brosse dure, à sec sur les boiseries, fers, fontes tuyauteries. Il ne subsistera aucune tâche de mortier ou de plâtre, ni trace de rouille sur les ouvrages métalliques.

##### **Egrenage sur plâtre**

Sera exécuté au grattoir triangulaire ou à l'aide d'un outil approprié. La surface à peindre sera débarrassée de tout grain ou aspérité.

##### **Couche d'impression primaire**

La couche d'impression primaire sera appliquée à la brosse ou au rouleau, son accrochage étant parfaitement réalisé. En protection sur métal, cette couche primaire constitue une couche de protection antirouille, et s'effectuera aussitôt après le dérouillage et le brossage.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

### **Rebouchage**

Il consistera en un masticage parfaitement réalisé et dissimulera les fentes, fissures, irrégularités, nœuds, joints de menuiseries et comportera le calfeutrement des moulures et la couche primaire antirouille de toutes les pièces métalliques : serrures, paumelles, ferrures et toutes quincailleries. Sur les murs, un premier rebouchage serait effectué au plâtre à modeler.

### **Rechampissage**

Ils seront soigneusement exécutés au pourtour des ouvrages non peints (béquilles, revêtements muraux, verres, etc...).

### **Enduit primaire ou ratissage**

Recouvrira complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant remplis. Ratissage sur plâtre crus, à l'enduit gras non repassé et remplacera tout rebouchage et impression Enduit non repassé sur plâtre cru, sur menuiseries neuves après impression préalable sur anciens fonds d'huile décapés, imprimés ou non.

- Enduit repassé en deux fois sur couche d'impression
- Enduit G.S. en deux passes sur fond Placoplatre au ciment
- Enduit G.S. en deux passes sur fond béton, après suppression des balèvres.

Suivant les températures extérieures, l'entreprise du présent lot devra la mise en chauffe des bâtiments avant, pendant la mise en peinture et après la mise en peinture durant le temps de séchage de celle-ci.

### **3.5.2 Peinture acrylique sur cloisons**

---

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement peinture satinée, comprenant :

- Protection des ouvrages environnants ;
- Ponçage, égrenage, dépoussiérage ;
- Ratissage des joints de plaques de plâtre ;
- Ponçage, égrenage, époussetage ;
- Impression garnissante adaptée au subjectile, de type MUROPRIIM de chez SEIGNEURIE ou techniquement équivalent, à raison de 8 à 10 m<sup>2</sup>/litre/couche minimum ;
- 2 couches de peinture acrylique aux copolymères acrylique en dispersion aqueuse de finition satinée, lessivable, de type SOYTEX de chez SEIGNEURIE ou techniquement équivalent, appliqué au rouleau, à raison de 7 à 9 m<sup>2</sup> / litre / couche au minimum ;
- Émission de COV : classe A+ ;
- Classification AFNOR : Famille I classe 7 b2 ;
- Finition : satinée type A selon DTU 59.1 ;
- Teintes au choix du maître d'ouvrage.
- Réchamps, cueillies et toutes sujétions ;
- Joint acrylique de finition systématique à la jonction entre les différents ouvrages de natures différentes et la paroi verticale peinte et aux arrêtes éventuellement. ;
- Tout calfeutrement par bourrage plâtre et/ou jointolement acrylique au droit de chacune des sorties de tuyauterie et sujétions de mise en œuvre.

Les parties de parois non satisfaisantes seront reprises, entraînant la reprise totale du panneau.

Mise en œuvre de l'ensemble conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1.

**NOTA : l'entreprise du présent lot prévoira de la peinture adaptée à la pose sur les cloisons étanches.**

### **3.5.3 Peinture acrylique sur ouvrages de menuiseries bois**

---

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement peinture laque mate à base d'une résine alkyde uréthanée en phase aqueuse, comprenant :

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

- Protection des ouvrages environnants ;
- Ponçage, dépolissage ;
- Reprise et calfeutrement à l'aide de mastic des éclats, épaufures sur boiseries, vis de fixation des huisseries ;
- Une impression résine acrylique en dispersion aqueuse, type PRIMA de chez SEIGNEURIE ou techniquement équivalente, à raison de 10 à 14 m<sup>2</sup>/litre/couche minimum ;
- Impression toutes faces avant la pose et retouche après pose ;
- Deux couches de finition brillante, par revêtement type PREMIOR BRILLANT de chez SEIGNEURIE ou équivalent, appliquées en deux couches, à raison de 12 à 14 m<sup>2</sup>/litre/couche minimum ;
- Classification AFNOR : famille I - Classe 4a/6a ;
- Finition : tendu type A selon DTU 59.1 ;
- Joint acrylique de finition à la jonction entre les différents éléments menuisés et les parois verticales peintes ;
- Réchamps et toutes sujétions de mise œuvre ;
- Teintes au choix du maître d'ouvrage.

Les ouvrages non satisfaisants seront repris.

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1.

### **3.5.4 Peinture sur canalisations**

---

Fourniture et mise en œuvre de peinture glycérophtalique brillante comprenant :

- Protection des ouvrages environnants ;
- Nettoyage des surfaces ;
- Égrenage complet des surfaces pour élimer tous les grattons et aspérités ;
- Impression spéciale sur support PVC de type AQUAVIGOR 696 de SEIGNEURIE ou équivalent ;
- Impression spéciale sur support cuivre et acier de type PRIVIGOR 664 de SEIGNEURIE ou équivalent ;
- 2 couches de finition brillante, par revêtement type PANTINOX SR9 de chez SEIGNEURIE ou techniquement équivalente, appliquées en deux couches, à raison de 13 à 15 m<sup>2</sup>/litre/couche minimum ;
- Réchamps et toutes sujétions ;
- Teintes au choix du maître d'ouvrage.

Les ouvrages non satisfaisants seront repris.

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1.

## **3.6 POUTRES PONTA DISTRIBUTION DE FLUIDES & RAILS MOTORISÉS – HORS MARCHÉ**

---

*Les poutres de distribution de fluides et les rails motorisés sont hors marché. (Dépose soignée hors marché)*

*Sur les poutres de distribution de fluides conservées, l'équipementier (hors marché) devra changer les 3 prises ondulées existantes sur la façade avant afin qu'elles soient rouges (ondulées) et ajouter 2 prises de courant ondulées supplémentaires à la place des caches de 2 prises côté porte.*

*L'équipementier (hors marché) devra la fourniture et pose de deux nouvelles poutres de distribution de fluides dans les chambres de réanimations créer.*

*Sur les nouvelles poutres de distribution de fluides, l'équipementier (hors marché) prévoira en façade avant 2 prises de courant ondulées de chaque côté (côté porte et côté fenêtre).*

*Comme sur les poutres de distribution de fluides actuelles, il sera prévu 2 prises RJ45 en façade arrière de chaque côté de la poutre.*

*Il sera prévu d'augmenter l'écartement (à environ 12 cm) entre les prises de fluides (de vide) par rapport aux poutres existantes pour pouvoir y connecter les manomètres plus volumineux des nouveaux marchés AGEPS.*

*Les poutres Ponta seront équipées de :*

- 15 prises ondulées

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

- Equipées de prises standard
- 5 prises d'O2
- 4 prises de vide
- 6 prises RJ 45

Type poutre PONTA de chez DRAEGER ou équivalent.

Les poutres de distributions de fluides seront installées à 1.80m du sol.

Les rails motorisés sont hors marché. (Dépose soignée hors marché)

Caractéristiques des rails :

- Longueur : 4m
- Poids maximum : 400 kg

Type GH3+ de chez GULDMANN ou équivalent.

**Ces équipements seront identiques à ceux existants.**

### **3.7 PROTECTIONS ET FINITIONS**

---

Le preneur du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose des différents éléments de protection et de finition suivants :

Congés d'angles :

Ils seront prévus en pose verticale et horizontale. Les spécifications techniques sont les suivantes :

- Profil plein, en PVC et/ou inox
- Rayon : entre 3 et 5 cm
- Pièce d'angle rentrante 3 directions/sortantes 2 directions
- Finition étanche en partie basse des poses en verticales
- Fixations invisibles

Cornières de protection verticales :

- Tous les angles verticaux saillants seront protégés mécaniquement par des cornières en PVC de hauteur collées à l'aide d'une colle polyuréthane adaptée à l'usage du local.

Lisses de protection :

- Des lisses de protection sont prévues dans les couloirs de circulation + portes.
- Elles seront en PVC type SPM Impact 200 ou équivalent, de hauteur 0.20m et de teinte au choix du maître d'ouvrage.
- Elles seront collées sur les panneaux à une hauteur d'environ 1,10 m.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

### **3.8 NETTOYAGE**

---

A la charge du présent lot est compris, pour la réception et après la levée des réserves, le nettoyage final des locaux pour mise à disposition.

L'entreprise titulaire du présent lot réalisera les travaux de nettoyage suivants :

- Aspiration et lavage des sols (sols PVC, carrelage et bétons talochés ou revêtus de peinture) ;
- Nettoyage des menuiseries bois, métalliques et aluminium ainsi que leur vitrage aux 2 faces ;
- Nettoyage de l'ensemble des gaines techniques ;
- Nettoyage du mobilier "par destination" fourni dans le cadre du chantier ;
- Nettoyage des éléments de miroiterie ;
- Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires ;
- Nettoyage des appareillages électriques et luminaires ;
- Essuyage des encadrements ;
- Dépoussiérage des faïences et portes ;
- Nettoyage des abords immédiats en périphérie du bâtiment ;
- Compris produits, matériels et toutes opérations nécessaires à la parfaite exécution de la prestation.

Cette énumération n'est pas limitative, l'entrepreneur devra l'ensemble des nettoyages de mise en service.

Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, les tâches d'enduit ciment, d'oxydation résultant des peintures à l'huile, d'oxydants utilisés par le peintre, et ce quel que soit la nature et la propreté du matériau.

Les locaux seront livrés propres et prêts à être occupés.

## 4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### 4.1 NORMES ET REGLEMENTATIONS

---

Les installations concernées par le présent document seront réalisées en conformité avec les Normes, Décrets, Règlements et Documents Techniques Unifiés en vigueur en France à la date du présent C.C.T.P. En cas de publication de textes influant spécifiquement sur les installations objets du présent C.C.T.P. entre la date de l'Appel d'Offres et la date d'exécution des travaux, l'Entreprise devra en informer le Maître d'Ouvrage et lui soumettre aussitôt les chiffrages modificatifs correspondants.

Les principales normes applicables sont les suivantes :

#### Documents Techniques Unifiés

- D.T.U. 36.1 - Travaux de bâtiment - Menuiseries en bois
- D.T.U. 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments
- D.T.U. 25.1 Enduits intérieurs en plâtre
- D.T.U. 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- D.T.U. 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant
- D.T.U. 59.1 - Peinture et travaux de peinture en bâtiment
- D.T.U. 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

#### Instructions Techniques

- L'instruction Technique IT 249 : résistance à la propagation des feux par les façades
- Les brochures 1 477 de I à XVII : sécurité incendie E.R.P.

#### Normes Françaises, Expérimentales et Européennes

- NF P 26 – Toutes les normes relatives à la quincaillerie,
- NF A 34.301 : Tôles d'acier galvanisées prélaquées,
- NF A 36.250 : Tôles plaquées,
- NF A 36.321 : Tôles d'acier galvanisées,
- NF A 36.401 : Tôles minces laminées à froid,
- NF A 50.451 : Aluminium et alliages laminés,
- NF A 50.471 : Bandes minces et feuilles,
- NF B 12.300 : Plaques de plâtres / Conditions générales,
- NF B 12.301 : Plaques de construction PFC et PGC,
- NF B 12.303 : Plâtres fins de construction pour enduits de très haute dureté,
- NF B 12 : Plâtre à projeter,
- NF B 12.401 : Plaques de plâtre / Techniques et essais,
- NF B 12.402 : Plaques de plâtre / Temps d'emploi et fin de prise,
- NF B 18.303 : Caractéristiques de l'eau de gâchage et toutes les normes en vigueur concernant pourtrason, solivage métallique, solivage bois, ancrage, tasseaux, clous et crochets.
- NF S 31.002 et 31.003 : Plaques de plâtre / Temps d'emploi et fin de prise,
- NF P 26 – Toutes les normes relatives à la quincaillerie,
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

### 4.2 PHASAGE TRAVAUX

---

Les différents travaux à exécuter au titre du présent lot seront réalisés suivant le planning des travaux joint à la consultation.

Le chantier sera réalisé en une seule phase.

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

### 4.3 CADRE D'INTERVENTION

---

Les travaux objets du présent document seront réalisés sur un site existant occupé néanmoins les locaux dans lesquels se dérouleront les travaux seront vacants. Il faut prendre en compte les contraintes liées à l'activité du personnel situé dans les étages inférieur et supérieur. Toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber la circulation dans l'emprise du chantier seront à prévoir par le titulaire du présent lot lors de chacune de ses interventions.

Dans le cas où il serait constaté que toutes les précautions ne seraient pas prises de façon satisfaisante, le maître d'œuvre, pourra proposer demander à une entreprise extérieure de combler tous manquement aux frais et risques de l'entrepreneur titulaire du présent lot.

### 4.4 MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE DEMOLITION

---

#### 4.4.1 Déchets de chantier

---

Suivant la réglementation en vigueur, il est rappelé que chaque entrepreneur devra procéder au tri sélectif des déchets de chantier, à leur chargement et leur évacuation sur les sites agréés. Il est entendu que les surcoûts engendrés par le tri et l'évacuation des déchets ne sera accordé aucune plus-value à ce titre.

Les Entreprises chargées de travaux de démolition et de dépose assureront le tri et l'évacuation de leurs déchets et gravois de toutes natures dans les filières de traitement de déchets adaptées compris tous les frais de tri et de transport. Les bordereaux de suivi de déchets seront remis au Maître d'œuvre. Certains éléments déposés pourront être récupérés par la Maître d'Ouvrage le tout selon sa demande.

Les déchets devront être triés et évacués quotidiennement et ne seront en aucun cas, stockés sur le site.

Pour les déchets autres que ceux en provenance des démolitions et dépose, chaque entreprise assurera le tri sélectif des déchets et le stockage dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet sur les aires de stockage.

La mise en place des différentes bennes nécessaires à la gestion sélective des déchets de chantier, les frais de gestion et d'organisation et les coûts de l'élimination seront réglés dans le cadre du « compte prorata ».

Tous les déchets devront être chargés et évacués par des prestataires de traitement de déchets autorisés contre récépissé (Bordereaux de Suivi des Déchets) qui sera remis au Maître d'Ouvrage lors du dossier de recolement.

#### 4.4.2 Protection et sauvegardes des existants conservés

---

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel tous les ouvrages prévus conservés attenant à son périmètre d'intervention, pouvant subir du fait de ses travaux, directement ou indirectement, des dommages ou des désordres. Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections et mesures conservatoires à mettre en place.

En conséquence, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en tenant compte des obligations et sujétions d'exécution spéciales qui lui seront imposées par ces conditions de chantier particulières.

Dans le cas de travaux de démolition dégageant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, arrosage, brumisation, le tout adapté au cadre particulier de l'opération.

Le titulaire du présent lot devra l'entretien des protections pendant toute la durée des travaux de déconstruction.

Le Maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en supportera toutes les incidences.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

#### **4.4.3 Prestations préalables**

---

Préalablement à la démolition, l'entrepreneur devra faire procéder aux travaux suivants à ses frais :

- Nettoyage nécessaire des locaux pour exécution des travaux, évacuation des matériaux ou objets divers qui y seraient entreposés.
- Désinfection éventuelle imposée par les autorités locales.
- Pose des dispositifs de protection et de sécurité.
- S'assurer que les locaux auront été préalablement déménagés et/ou débarrassés.

Les travaux seront exécutés aux risques et périls de l'entrepreneur, lequel sera tenu de prendre sous son entière responsabilité toutes les précautions pour assurer en permanence la sécurité tant des tiers que celle de ses ouvriers ou intervenants sur le site.

L'entrepreneur sera responsable de tous les accidents et dommages qui, par son fait ou manque de précaution ou de protection, pourraient arriver aux personnes ou propriétés voisines sans qu'il puisse arguer d'un défaut de surveillance ou de direction du Maître d'Œuvre pour éluder sa responsabilité.

#### **4.4.4 Bruits de chantier**

---

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré. À défaut de réglementation municipale, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux, seront strictement applicables.

Dans le cas où, par suite de conditions particulières, même les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes, il pourra être demandé aux entrepreneurs de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient, le cas échéant, implicitement comprises dans les prix du marché.

#### **4.4.5 Salissures des espaces extérieurs au périmètre chantier**

---

Pendant toute la durée des travaux, les circulations extérieures au périmètre du chantier, les voies, espaces et les abords devront être maintenus en permanence en parfait état de propreté.

L'entrepreneur mettra en place des moyens de nettoyage adaptés.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entrepreneur sera seul responsable des conséquences. Le Maître d'Œuvre pourra commander l'exécution expresse de prestations de nettoyage par une entreprise externe à la charge du titulaire du présent lot.

### **4.5 MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX**

---

#### **4.5.1 Stockage**

---

La livraison / stockage de l'ensemble des fournitures devra obligatoirement être stockés au sec, protégé des poussières et des chocs de manutentions. Toute mise en œuvre défectueuse due à un manque de protection sera refusée.

#### **4.5.2 Chocs / rayures**

---

L'entreprise titulaire du présent lot devra s'engager sur la capacité de remédier à de petits chocs ou rayures par rapport à ces fournitures en conservant les performances requises.

Une pré-réception de fin de pose pourra être demandée par l'entreprise afin de limiter sa responsabilité dans les phases de finition. L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir, le coût horaire des interventions SAV de son offre.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Les taux seront portés à la connaissance de l'ensemble des entreprises.

#### **4.5.3 Qualité des bois**

---

Le contreplaqué employé pour les ouvrages non apparents ou à peindre sera du contreplaqué OKOUME.

Classification commerciale "bon choix".

Les bois employés pour les ouvrages à peindre seront de première qualité. Classification commerciale "bon choix".

Les ouvrages en sapin seront en sapin du Nord.

Les bois tropicaux entrant dans la composition des ouvrages répondront à l'Eco-certification FSC. Les bois non tropicaux entrant dans la composition des ouvrages bénéficieront d'une certification PEFC ou FSC.

Les portes devront avoir le label C.T.B.

Les quincailleries employées seront estampillées des premières grandes marques et de première qualité (label S.N.F.Q.).

Aucune pièce ne sera stockée en plein air, ou exposée aux intempéries mais en endroit abrité et sur platelage.

L'Entrepreneur prévoira tous les calages nécessaires, afin d'éviter les déformations et gauchissements. Les piqûres noires seront tolérées en contre-parement, à condition de provenir d'insectes coloniaux ne vivant pas sous nos climats et, de ce fait, inoffensifs.

Pour les laboratoires les cloisons seront adaptées aux risques des laboratoires (L2)

Les cloisons doivent être réalisées par des panneaux monobloc complets fabriqués en usine.

Les lisses basses, les lisses hautes et les montants doivent permettre le passage des câbles électriques, téléphone, ainsi que leur entretien sur tout leur parcours.

La finition doit garantir une bonne tenue dans le temps, des conditions de maintenance et d'entretien faciles ainsi que des possibilités de réapprovisionnement ultérieurs à l'identique.

Le calepinage est à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre.

L'entreprise doit en fonction du type de cloison qu'elle propose tous les moyens de fixation et de calage au sol, aux murs et aux plafonds.

Les cloisons doivent comporter tous les éléments complémentaires de modules variables permettant leur raccordement aux autres éléments de la construction sans modification et absorber toutes déformations et tolérances admises par les DTU des différents corps d'état, et les règles professionnelles (différences de niveaux, différences de hauteur, défaut d'équerrage et autres).

L'entreprise doit toutes les découpes et coupes, les renforts nécessaires pour supporter les ouvrages suspendus sur les cloisons, les pièces spéciales et toutes sujétions pour une parfaite finition.

Tous les calfeutrements sont prévus en raccord de tous les ouvrages adjacents : sols, murs, plafonds, faux plafonds, menuiseries, etc.

La conception des cloisons doit permettre la fixation d'appareillages électriques ou autres tels que tableaux, coffrets, lavabos, etc., sur traverses installées à la demande sans renforcement des ossatures.

Les cloisons forment ensemble une surface la plus lisse et la plus plane possible, très facilement nettoyable.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Les parements des cloisons doivent être résistants aux chocs, à l'abrasion et aux rayures.

Les éléments métalliques non apparents tels que visseries, profils d'ossature et autres, doivent être protégés par galvanisation à chaud ou autre système à proposer à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Tous les bâtis et cadres métalliques sont raccordés à la terre par l'entrepreneur du présent lot au moyen d'un dispositif invisible se raccordant sur l'attente laissée par le lot électricité CFO CFA.

#### **Degré hygrométrique**

Il est indispensable de mettre en œuvre des bois ayant atteint leur humidité d'équilibre correspondant au milieu où ils ont séjourné.

Le degré d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme N.F. 51.002.

Il sera assuré conformément aux prescriptions de la norme NF B 51.004, et ne devra pas dépasser un degré d'humidité moyenne de 14 % pour les menuiseries extérieures, sans toutefois descendre en dessous de 10 %.

Il est rappelé que le séchage naturel ou artificiel des bois tropicaux doit être fait avec précaution et l'Entrepreneur devra tenir compte des prescriptions du centre technique et forestier tropical. En particulier, les bois séchés artificiellement devront être stockés à l'air libre et à l'abri pour reprendre la tension hygrométrique ambiante normale.

#### **Traitement anticryptogamique**

Conformément aux prescriptions du D.T.U. n° 36.1 de Juillet 1966, il est précisé que les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons (insectes hylophages ou champignons lignicoles) et plus particulièrement, sur les parties de menuiserie en contact direct avec la maçonnerie.

Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par injection sous pression (sels métalliques hydrosolubles) soit par trempage à froid (produits en solvants organiques).

Pour ce genre de protection, il est obligatoire d'utiliser les produits présentant au moins l'homologation difficilement délavable (label de qualité C.T.B.F.). Il sera également prévu un traitement anti-bleuissement, par badigeonnage de toute la surface des éléments (face et bois de bout compris) avec produit fongicide présentant au moins l'homologation difficilement délavable (label de qualité C.T.B.F.).

L'Entrepreneur devra soumettre à l'accord du Maître d'œuvre les types de traitement qu'il compte employer. De plus, toute coordination nécessaire sera établie avec l'Entrepreneur du lot peinture afin d'assurer la compatibilité entre les produits de traitement et les peintures de celui-ci. L'impression sera précédée d'un dégraissage des bois au trichloréthylène.

#### **4.5.4 Section des bois**

---

L'Entrepreneur devra prévoir tous renforcements nécessaires lors de son étude de prix.

Il ne pourra se prévaloir par la suite d'une augmentation des sections, pour demander un supplément à son forfait.

Le Maître d'œuvre sera en droit de demander tout renforcement des sections, jugées par lui insuffisantes, pour assurer un ensemble rigide des pièces de menuiserie, et ceci sans que l'Entrepreneur puisse demander dédommagement de ce fait.

#### **4.5.5 Impression**

---

Toutes les menuiseries en bois seront traitées contre les attaques des insectes et des champignons, par un produit organique homologué par le C.T.B.F.

Le traitement sera fait en atelier par l'Entrepreneur du présent lot, en prévoyant un délai minimum de trois semaines avant la remise des menuiseries pour impression à l'Entrepreneur du lot gros œuvre étendu & second œuvre.

L'Entrepreneur du présent lot devra l'impression des assemblages et des éléments de menuiserie qui ne pourraient pas être atteints par la suite par l'Entrepreneur du lot gros œuvre étendu & second œuvre après montage.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Aucun ouvrage ne devra être posé avant impression.

Les ferrures destinées à être peintes recevront, avant pose par le présent lot, une couche d'antirouille agréée par le lot gros œuvre étendu & second œuvre.

Toutes les autres impressions sont dues également par le lot gros œuvre étendu & second œuvre.

---

#### **4.5.6 Panneaux bois**

Tous les contreplaqués employés seront conformes à la norme P 53.504.

Les contreplaqués destinés à un usage extérieur seront obligatoirement de qualité CTB-X extérieur, avec parement en bois exotique.

Les épaisseurs employées seront spécifiées dans la description de chaque ouvrage.

Les panneaux utilisés seront conformes aux prescriptions suivantes pour ce qui concerne leur classe d'émission de formaldéhyde :

- Panneaux de contreplaqué : classe A selon norme NF EN 1084
- Panneaux de particules : classe E1 selon norme NF EN 312-1
- Panneaux de fibres : classe A selon norme NF EN 622-1

Les panneaux MDF à base de colle synthétique sont proscrits.

Les colles utilisées pour l'assemblage en usine ou sur chantier des différents composants des ouvrages bénéficieront du classement EMICODE EC1.

---

#### **4.5.7 Colles**

Les colles employées seront du type résorcine, celles-ci ayant la propriété de se polymériser et d'être ainsi insensibles à l'humidité et aux agents atmosphériques courants.

Tous les assemblages bois seront collés avec ce type de colle.

---

#### **4.5.8 Peinture**

Toutes les peintures seront en phase aqueuse avec teneur en COV conforme à la Directive 2004/42/CE.

---

#### **4.5.9 Quincaillerie**

Tous les ouvrages de quincaillerie nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot et à leur bon fonctionnement, même s'ils ne sont pas expressément spécifiés dans le présent descriptif, sont à la charge du présent lot.

Les dimensions des diverses pièces de quincaillerie éventuellement définies au présent descriptif ne représentent qu'une proposition minimale faite à l'Entrepreneur.

Celui-ci sera tenu de prévoir, tant dans son prix qu'au moment de l'exécution, tout renforcement des pièces de quincaillerie qu'il jugerait nécessaire.

En conséquence, le Maître d'œuvre sera en droit de faire remplacer toute pièce de quincaillerie jugée trop faible ou inadaptée, et ceci, avant, pendant ou après l'exécution des travaux, et sans que l'Entrepreneur puisse prétendre à un dédommagement.

Tous les ferrages, quincaillerie, pièces de fixation et, en général toutes les pièces métalliques seront protégées de la corrosion (garantie 10 ans).

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Les pièces en fer ou en acier recevront un traitement de surface avant peinture comprenant :

- Le dégraissage pour toutes les pièces et une couche de peinture antirouille,
- La parkérisation pour les pièces encastrées.

La couche de protection finale sera à la charge du présent lot.

#### **4.5.10 Étendue des prestations**

---

L'entreprise du présent lot devra la fourniture, le transport et la mise en œuvre de ses ouvrages.

Elle devra assurer leur protection pendant la durée des travaux, la pose et le réglage des ouvrants, et ceci avant et après les travaux de cloisons et de peinture jusqu'à la livraison du bâtiment, afin de fournir des ensembles fonctionnants parfaitement.

#### **4.5.11 Exécution des ouvrages**

---

Les ouvrages de menuiserie bois seront exécutés suivant les règles de l'art.

Les assemblages, flottages, embrèvements, seront particulièrement soignés.

Les collages seront exécutés par des colles de première qualité, de marques connues, agréées par le C.S.T.B. et correspondant à l'usage fait des éléments.

La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin, les entailles bien exécutées, ayant juste les dimensions et profondeurs voulues pour recevoir les pièces, sans diminuer la résistance des bois.

La fixation de ces pièces se fera au moyen de vis (éventuellement vis en acier inoxydable ou cadmiée, à tête fraisée).

L'emploi de fausses vis, dites à garnir, est interdit.

Sujétions d'échafaudages à la charge du présent lot.

#### **4.5.12 Plans d'exécution et PAC**

---

Suivant la mission confiée au Maître d'œuvre et avant toute mise en fabrication de ses ouvrages, l'Entrepreneur devra soumettre ses plans d'exécution et / ou ses plans d'atelier et de chantier, avec détails selon l'échelle de grandeur demandée par le Maître d'œuvre.

#### **4.5.13 Mode et pose des vitrages**

---

Pour tous les ensembles de menuiseries intérieures, les verres seront fixés par parecloses prévues par l'entreprise du présent lot. Les huisseries de châssis seront posées par le présent lot.

Le profil de ces parecloses sera soumis à l'accord du Maître d'œuvre.

#### **4.5.14 Étanchéité à l'air et à l'eau**

---

Celle-ci sera étudiée afin de donner toutes garanties, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

Toutes les menuiseries comporteront des pièces d'appui dont les extrémités seront calfeutrées afin d'éviter l'infiltration des eaux de condensation dans la maçonnerie ou les cloisons.

Ces pièces d'appui comporteront une gorge profonde destinée à la récupération des eaux de condensation.

#### **4.5.15 Échantillons épures**

---

Avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur du présent lot sera tenu de fournir au Maître d'œuvre tous les plans de détails grandeur, indiquant de façon précise tous les profils qu'il se propose de mettre en œuvre, ainsi que les épaisseurs des bois.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

Aucune exécution ne sera entreprise avant qu'un accord ne soit intervenu de la part du Maître d'œuvre.

Un châssis prototype avec quincaillerie et habillage sera soumis à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

#### **4.5.16 Entretien des ouvrages**

---

Après la pose et le scellement des menuiseries par le présent lot, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont positionnés et fixés de façon parfaite avant la pose des vitrages ou des ouvrants.

Les menuiseries seront protégées très soigneusement au cours de leur ajustement et après pose.

Les ouvrages avec éclats, épaufrures ou autres défauts analogues seront refusés.

Après application de la peinture, il vérifiera toutes les quincailleries pour s'assurer du parfait état de fonctionnement, huiler les pièces si nécessaire, et livrer le tout dans un excellent état de fonctionnement.

Pendant un an après la réception, l'Entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages, et devra, chaque fois qu'il sera requis, donner les jeux qui s'avèreraient nécessaires.

Au cas où, au cours des périodes de garantie des défauts apparaîtraient et notamment un gauchissement des portes, huisseries, bâtis, etc... L'Entrepreneur devra, pendant la période de garantie biennale, remédier à ses frais, aux inconvénients signalés, jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le Maître d'œuvre comme donnant entière satisfaction.

Les travaux occasionnés aux autres corps d'état par les révisions, la remise en état et le remplacement d'ouvrages défectueux, seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

## **4.6 MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE PLATRIERIE – PEINTURE – FAUX PLAFOND**

---

### **4.6.1 Condition d'exécution**

---

Les ouvrages traditionnels seront exécutés conformément aux cahiers des charges établis par le Groupe de coordination des textes techniques (D.T.U.).

Ils respecteront, en outre, les fascicules du Cahier des Clauses Spéciales applicables aux marchés privés du bâtiment.

Les fabrications bénéficiant d'une marque de conformité aux normes françaises seront utilisées en priorité. L'utilisation de matériaux nouveaux ou de procédés de construction non traditionnels devra faire l'objet de justifications techniques précises.

Le cas échéant, l'avis du C.S.T.B. technique sera requis.

L'Entrepreneur du présent lot devra le traçage des cloisons au sol et la pose des huisseries des portes.

Le cloisonnement et les doublages seront exécutés après les enduits garnissant.

Bandes armées aux angles saillants et rentrants avec enduit et ponçage soigné entre chaque passe.

Traitement des joints entre plaques par bandes spéciales et enduit avec ponçage soigné entre chaque passe.

Arêtes saillantes et cueillies parfaitement dressées et d'aplomb.

Il devra toutes les découpes pour le passage des orifices de bouches de ventilation.

La découpe des boîtes électriques pour inters et prises de courant sera exécutée par l'Électricien.

Il est précisé à l'Entrepreneur du présent lot que l'installation électrique sera totalement exécutée en encastré.

**Site PAUL BROUSSE**  
**DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1**

L'Entrepreneur du présent lot devra tous les renforts en bois pour supports de charges lourdes, telles que lavabos, radiateurs, cumulus, etc...

---

#### **4.6.2 Hauteurs d'emploi des cloisons**

Les cloisons seront mises en œuvre de dalle à dalle, sauf indication contraire figurant au chapitre descriptif. L'ossature support sera dimensionnée en conséquence, conformément à l'avis technique du fabricant et au procès-verbal d'essai.

---

#### **4.6.3 Faux plafonds**

Les dalles de faux plafond seront posées sur une ossature métallique dimensionnée en conséquence, conformément à l'avis technique du fabricant et au procès-verbal d'essai.

##### SYSTÈME DE MONTAGE

Les faux-plafonds comporteront des systèmes de montages simples permettant un démontage et un remontage aisés assurant une sécurité absolue sans risque de chute.

Tous les éléments métalliques seront galvanisés, métallisés ou en alliage léger inoxydable.

##### PLANÉITÉ

Les surfaces horizontales et verticales devront avoir une planéité parfaite.

Les angles saillants et rentrants seront parfaitement droits, bien horizontaux et verticaux.

Une règle de 2 mètres promenée en tout sens contre la sous-face, ne devra faire apparaître de différence de niveau supérieure à 3 m/m.

---

#### **4.6.4 Peinture**

La peinture sera posée suivant l'avis technique du fabricant et le procès-verbal d'essai. Caractéristique des peintures au paragraphe 3.8.

La peinture sera posée après interventions de tous les autres corps d'état.

---

#### **4.6.5 Limites de prestations**

Les prestations ci-après font partie du présent lot :

- Prototype et échantillons à la demande du Bureau de Contrôle,
- Protection des ouvrages,
- Évacuation des gravats provenant des travaux du présent lot durant le chantier et ce, au jour le jour,
- Les échafaudages et matériels de manutentions nécessaires au présent lot.

---

#### **4.6.6 Calfeutrements et raccords**

Ceux nécessaires au présent lot seront à sa charge.

L'Entrepreneur du présent lot devra les raccords à la suite des travaux des autres corps d'état.

Les travaux de raccords prévus au présent article tiendront compte des raccords normaux n'excédant pas une moyenne de 0.20 X 0.20 m et ne nécessitant pas de bouchements importants.

Dans le cas de raccords dépassant nettement ces dimensions, les bouchements de cloisons et raccords seraient à la charge du corps d'état responsable.

Site PAUL BROUSSE  
DECRET SOINS CRITIQUES : CHB Niveau 1

#### 4.6.7 Nettoyage

---

L'Entrepreneur devra le nettoyage des locaux. Après son intervention, il devra les laisser dans un parfait état de propreté. Si besoin est, l'Entrepreneur prévoira un brossage mécanique, de manière à ce que les sols soient parfaitement propres.

### 4.7 MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOL

---

#### 4.7.1 Échantillons

---

Tous les revêtements seront à faire choisir au préalable au Maître d'œuvre et ce, avant tout approvisionnement et exécution des travaux.

#### 4.7.2 Préparation des supports

---

L'Entrepreneur du présent lot devra l'application d'un produit de ragréage de type Ardur ou équivalent, agréé par le C.S.T.B. avant la pose des revêtements, afin d'obtenir une planimétrie parfaite des supports.

Dans tous les cas, les supports doivent être propres, exempts de poussière, peinture, plâtre, etc...

Les bosses et les flaches ne devront pas excéder 5 mm sous une règle de 2.00 ml.

L'humidité des chapes ne devra pas excéder 3.5 %.

#### 4.7.3 Réception des supports

---

L'Entrepreneur du présent lot réceptionnera les supports et des sols existants avec lesquels il se trouve en raccords avant le démarrage de ses travaux en présence de la maîtrise d'œuvre en ce qui concerne l'état et la propreté de ceux-ci.

#### 4.7.4 Pose des revêtements

---

Les revêtements devront être soigneusement ajustés et ne devront présenter ni boursofflure, ni soulèvement et ni défaut de planimétrie.

L'Entrepreneur doit toutes les coupes droites, biaisées, circulaires, etc.. et découpes au pourtour d'huissières, tuyaux, etc...

La pose des revêtements ne s'effectuera qu'en milieu tempéré et par une température ambiante minimale de 12° C.

#### 4.7.5 Documents à fournir

---

L'Entrepreneur fournira le bon de livraison du fournisseur faisant clairement apparaître les classements UPEC des produits commandés et la certification, par le fournisseur, du classement UPEC des produits posés.

#### 4.7.6 Liaison avec les autres entreprises

---

L'Entrepreneur du présent lot devra communiquer les épaisseurs à réserver pour les revêtements.

#### 4.7.7 Nettoyage

---

L'Entrepreneur devra livrer l'ensemble de ses revêtements débarrassés de toutes traces de colle.

#### 4.7.8 Performance des revêtements

---

Les revêtements devront répondre aux classements UPEC prescrits.

## 5 DOE UNIQUE GENERIQUE

---

En fin de travaux, l'entrepreneur fournira le Dossier des Ouvrages Exécutés.

Ils seront remis à raison d'un tirage numérique (en DWG et en PDF) ;

Le DOE sera composé au minimum des éléments suivants :

- Rappel de l'affaire traitée (N°, objet, lieu, etc.)
- Déclaration de conformité CE
- Notice d'instruction/Guide d'exploitation (voir ci-dessous \*)
- Note de calcul de tous les équipements ou mise en œuvre qui en requièrent
- Isométrie avec nomenclature (spécifications matières, spécifications matériels, repérages des soudures, repérage de toutes les singularités)
- Certificats matières (tubes, brides, fonds bombés, châssis,)
- Certificats de conformité des équipements de sécurité
- Certificats de conformité des équipements d'exploitation/production
- DMOS/QMOS/CQS et certificats d'exécution des opérations de soudage
- Rapport de contrôle des soudures,
- PV d'essai des équipements de sécurité
- PV d'essai des équipements d'exploitation/production
- PV épreuve d'étanchéité
- PV épreuve de résistance
- Fourniture des plans de projet d'ensemble, schéma de principe ou tous autres documents.
- Toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utiles

\* Notice d'instruction/Guide d'exploitation qui réunira en un seul dossier :

a. La notice descriptive incluant

- Les notices et fiches techniques des matériels utilisés, indiquant en particulier :
  - o Nom et adresse des constructeurs,
  - o Modèle et type,
  - o Dimensions, raccords, plans et schémas,
  - o Caractéristiques de fonctionnement.
  - o Déclaration de conformité CE

b. Les consignes d'exploitation comportant les chapitres suivants

- Mise en service et arrêt des installations (ordre des opérations à réaliser, conditions à vérifier, précautions à prendre).
- Marche normale (surveillance à effectuer, interventions en cas de dépassement de seuil).
- Opérations à réaliser en cas d'incident sur un élément de l'installation pour assurer au mieux la permanence de service.

c. La notice d'entretien

- Une notice d'entretien/maintenance détaillée
- Une notice d'entretien/maintenance présentée sous forme de tableau listant toutes les opérations d'entretien/maintenance et leur fréquence.

